

---

## **Rapport du président du Comité d'audit sur la cent soixante-cinquième réunion**

---

Cote du document: EB 2022/136/R.36

Point de l'ordre du jour: 22 c)

Date: 10 août 2022

Distribution: Publique

Original: Anglais

**POUR: INFORMATION**

**Mesures à prendre:** Le Conseil d'administration est invité à prendre acte du rapport.

---

---

### **Questions techniques**

**Advit Nath**

Directeur et Contrôleur  
Division du Contrôleur financier  
courriel: a.nath@ifad.org

**Luis Jiménez-McInnis**

Secrétaire du FIDA  
Bureau du Secrétaire  
courriel: l.jimenez-mcinnis@ifad.org

---

## Résumé

1. Le Comité d'audit a examiné le Rapport sur l'adéquation des fonds propres au 31 décembre 2021 et le rapport sur le portefeuille de placements au premier trimestre de 2022, qui seront présentés au Conseil d'administration pour examen à sa cent trente-sixième session.
2. Le Comité a également examiné, entre autres, les points suivants:
  - Rapport du commissaire aux comptes sur le contrôle interne et les méthodes comptables;
  - Mémoire du commissaire aux comptes sur la stratégie d'audit pour l'année se terminant le 31 décembre 2022;
  - Informations actualisées sur les enquêtes menées par le Bureau de l'audit et de la surveillance;
  - Gestion globale des risques:
    - a) Informations actualisées sur la mise en œuvre du Cadre de gestion globale des risques;
    - b) Tableau de bord des risques institutionnels.

## Rapport du président du Comité d'audit sur la cent soixante-cinquième réunion

1. La cent soixante-cinquième réunion du Comité d'audit s'est tenue le 6 juin 2022 en présentiel.

### **Point 2 de l'ordre du jour – Adoption de l'ordre du jour (AC 2022/165/R.1)**

2. L'ordre du jour a été adopté après inscription, au titre des questions diverses, de l'examen du rapport d'audit interne sur la supervision du programme de pays au Mali. Il a été noté que le point consacré au budget et aux orientations stratégiques à moyen terme avait été retiré de l'ordre du jour.

### **Point 3 de l'ordre du jour – Procès-verbal de la cent soixante-quatrième réunion du Comité d'audit (AC 2022/165/R.2) et de sa séance à huis clos (AC 2022/165/R.2/Add.1) – pour approbation**

3. Le procès-verbal a été approuvé, un commentaire ayant été formulé sur l'importance de mettre en exergue les mesures à prendre.

### **Point 4 de l'ordre du jour – Rapport du commissaire aux comptes sur le contrôle interne et les méthodes comptables (AC 2022/165/R.3) – pour examen**

4. Deloitte & Touche a présenté le rapport sur le contrôle interne et les méthodes comptables, et indiqué qu'aucune recommandation n'avait donné lieu à une réserve ni sur l'opinion d'audit concernant les états financiers consolidés, ni sur la déclaration de la direction relative à l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Il restait encore à appliquer une recommandation de priorité moyenne, qui avait été soulevée au cours d'exercices antérieurs. Elle concernait les systèmes et les procédures ayant trait à l'emprunt. Dans le cadre des activités d'audit menées en 2021, une nouvelle recommandation avait été formulée concernant l'instauration de procédures pour les opérations dans le secteur privé.
5. Le document a été considéré comme examiné.

### **Point 5 de l'ordre du jour – Mémoire du commissaire aux comptes sur la stratégie d'audit pour l'année se terminant le 31 décembre 2022 (AC 2022/165/R.4) – pour examen**

6. Le Comité et la direction ont souhaité la bienvenue à PricewaterhouseCoopers (PwC), qui participait au Comité d'audit pour la toute première fois, rappelant que PwC avait été nommé par le Conseil d'administration du FIDA en décembre 2021 pour un mandat de cinq ans à compter de l'audit des comptes de 2022.
7. PwC a présenté la version préliminaire de sa stratégie d'audit. Il a été précisé que PwC évaluerait le dispositif de contrôle interne du FIDA pour déterminer les pratiques de corroboration. S'agissant des principaux risques, les pressions inflationnistes pourraient entraîner une augmentation des pertes sur prêts, si bien qu'il serait utile de soumettre les pertes sur prêts attendues à des tests. PwC a également indiqué que l'évaluation de la décentralisation et de la modification des principales méthodes comptables, telles que la juste valeur des prêts et l'émission d'obligations, pourrait avoir une incidence sur la stratégie d'audit définitive. PwC avait entrepris un examen préliminaire de l'importance relative. Il a été noté que le transfert de mandat de Deloitte à PwC était imminent.
8. Les membres du Comité ont accueilli favorablement la présentation de la stratégie et demandé des éclaircissements au sujet de la collaboration avec le Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO).
9. PwC a précisé qu'il continuerait à travailler avec AUO et indiqué que la stratégie d'audit pourrait être parachevée d'ici octobre 2022.

10. Le document a été considéré comme examiné.

**Point 7 de l'ordre du jour – Dates proposées pour les réunions du Comité d'audit en 2023 (AC 2022/165/R.5/Rev.1) – pour approbation**

11. Le Comité a approuvé les dates de ses réunions en 2023 avec une modification: la cent soixante-huitième réunion serait reportée du 5 avril au 6 avril 2023.

**Point 8 de l'ordre du jour – Rapport sur l'adéquation des fonds propres – décembre 2021 (AC 2022/165/R.6) – pour examen**

12. La direction a présenté ce point de l'ordre du jour et expliqué que le document était établi tous les six mois à l'intention du Comité d'audit et du Conseil d'administration pour faire le point sur l'utilisation des fonds propres du FIDA et les évolutions correspondantes. Elle a informé le Comité que le ratio de fonds propres utilisables au 31 décembre 2021 avait légèrement augmenté pour s'établir à 39,8 et qu'il était inférieur à tous les plafonds fixés. Cette hausse s'expliquait principalement par l'amélioration des paramètres de risque de crédit. Il a aussi été noté que l'analyse de sensibilité avait confirmé que la détérioration du statut de créancier privilégié du FIDA pourrait être le facteur ayant la plus forte incidence sur le ratio.
13. Les membres du Comité ont souligné la pertinence du document. Plusieurs membres ont demandé des éclaircissements concernant l'impact des plafonds de décaissement, les répercussions potentielles d'un allègement de dette pour le Soudan au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, ainsi que les conséquences des transferts de ressources du Fonds vers des initiatives non essentielles. D'autres ont demandé des précisions sur les mesures qui seraient prises face à la dégradation du portefeuille de prêts.
14. La direction a apporté les éclaircissements demandés, soulignant que le statut de créancier privilégié était lié à la qualité du portefeuille de prêts, au sens de la capacité de remboursement des pays emprunteurs. Il a été noté que la direction surveillait de près les paiements du service de la dette et que la diversification du portefeuille constituait un facteur d'atténuation des risques. En outre, l'abaissement de la note de certains pays fortement exposés pourrait influencer sur la note moyenne du portefeuille, et une augmentation importante du nombre de prêts improductifs pourrait avoir une incidence négative sur les notes de crédit du FIDA. La direction a détaillé les procédures et les mesures prises par le FIDA en cas d'arriéré ou de retard de paiement du service de la dette. Elle a également indiqué que le transfert vers d'autres initiatives et les décaissements de dons se répercutaient immédiatement sur la consommation des fonds propres.
15. Le document a été considéré comme examiné et serait transmis au Conseil d'administration pour examen.
- Point 9 de l'ordre du jour – Gestion globale des risques – pour examen**
- a) Informations actualisées sur la mise en œuvre du Cadre de gestion globale des risques**
16. La direction a informé le Comité des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre de gestion globale des risques.
17. Elle a indiqué que la mise en place des comités de gestion des risques et le lancement des activités visant à confirmer la note figuraient parmi les principales réalisations. Il a été souligné que l'infrastructure méthodologique du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (MARE) avait été finalisée en 2021. En 2022, la direction continuerait d'affiner certains processus, mettrait sur pied l'unité d'intégration des données et des risques stratégiques et poursuivrait ses efforts pour pallier les lacunes qui subsistaient.

18. Les membres du Comité ont accueilli cet exposé avec intérêt et demandé des éclaircissements sur les difficultés liées à la mise en œuvre du MARE et sur les moyens d'insuffler une culture du risque pour atténuer certains risques opérationnels qui sont régulièrement mis en évidence dans les rapports d'audit.
19. Dans sa réponse, la direction a expliqué que les principales difficultés liées à la mise en œuvre du MARE avaient trait à la nécessité d'évaluer soigneusement et constamment les trajectoires de solvabilité des pays sollicitant des ressources empruntées. Elle a également noté que la culture du risque au FIDA était en constante amélioration et se développait conformément à l'orientation stratégique de l'institution.
20. Le compte rendu a été considéré comme examiné.

**b) Tableau de bord des risques institutionnels**

21. La direction a communiqué des informations actualisées sur les indicateurs du tableau de bord des risques au premier trimestre 2022. Il a été noté que le tableau de bord des risques institutionnels dressait un état des lieux des principaux risques et des grandes tendances.
22. Les membres du Comité ont accueilli cet exposé avec intérêt et demandé des éclaircissements sur les pratiques répréhensibles et l'intégrité financière, ainsi que sur les indicateurs de risque clé relatifs aux fautes professionnelles.
23. Dans sa réponse, la direction a indiqué que les indicateurs de risque clé avaient été définis de manière collégiale avec les principales parties prenantes et les responsables de la gestion des risques concernés. Elle a souligné que le tableau de bord devait être systématiquement considéré comme un outil de surveillance des risques de haut niveau et que chaque risque pour lequel les seuils fixés étaient dépassés serait évalué de façon approfondie par l'entité gestionnaire de ce risque.
24. Le compte rendu a été considéré comme examiné.

**Point 10 de l'ordre du jour – Informations actualisées sur les enquêtes menées par le Bureau de l'audit et de la surveillance – pour examen**

25. AUO a fait le point sur les enquêtes menées et les sanctions prononcées. Il a signalé que le nombre de nouveaux dossiers restait élevé et que la majorité d'entre eux était liée à des cas de fraude ou de corruption dans les marchés passés au titre des projets. Il a informé le Comité de la complexité de certains dossiers et indiqué que des sanctions avaient été imposées à des entités ou personnes extérieures.
26. Les membres ont remercié AUO de ce compte rendu et demandé des explications concernant le faible nombre de cas d'atteintes et de harcèlement à caractère sexuel. AUO a indiqué que le Bureau de la déontologie avait mené une campagne intensive de sensibilisation aux atteintes et au harcèlement à caractère sexuel et que des mécanismes renforcés de formation, de communication et d'accompagnement avaient été mis en place. Les détails et les progrès accomplis étaient communiqués au Conseil d'administration à chaque session.
27. AUO a également fait le point sur l'organisation de l'examen externe de 2022 consacré aux pratiques d'enquête du FIDA. La sélection des candidats était en cours et la nomination des évaluateurs externes par le Président devrait avoir lieu prochainement. Le Comité a pris note de la version finale du cahier des charges de l'examen, qui prévoyait que les conclusions et les recommandations issues de l'examen seraient communiquées au Comité. Les membres ont demandé qu'une version expurgée du rapport final soit remise au Comité. AUO a confirmé que cette demande serait transmise au Président.
28. Le compte rendu d'AUO a été considéré comme examiné.

**Point 11 de l'ordre du jour – Continuité des opérations et efficacité des méthodes de travail – répercussions de la COVID-19**

29. La direction a fait le point sur les mesures de continuité des opérations et les activités d'adaptation engagées face à la pandémie de COVID-19, soulignant les progrès accomplis depuis le dernier compte rendu. Il a été noté que quatre bureaux continuaient de fonctionner en télétravail et que, d'après une communication récente, le bureau du Pérou était sur le point de rouvrir ses portes et que le personnel en poste au bureau d'Haïti pouvait travailler en présentiel en fonction de l'évolution des conditions de sécurité.
30. La direction a informé le Comité des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme pilote de télétravail. Il a été noté que des orientations spécifiques seraient communiquées à l'occasion de la prochaine session du Conseil des gouverneurs, prévue le 7 juillet.
31. La direction a également informé le Comité des répercussions opérationnelles, soulignant que 54 extensions de projets devaient être approuvées en raison de la pandémie.
32. Les membres du Comité ont fait part de remarques positives sur ces informations et demandé de plus amples renseignements concernant l'impact sur les opérations.
33. La direction a précisé que les missions de supervision reprenaient progressivement.
34. Le Comité a pris note de ces informations actualisées.

**Point 12 de l'ordre du jour – Projet d'ordre du jour provisoire de la cent soixante-sixième réunion du Comité d'audit (AC 2022/165/R.7) – pour examen**

35. Le projet d'ordre du jour provisoire de la cent soixante-sixième réunion du Comité a été examiné. Il a été convenu que la direction devrait communiquer des informations sur l'état des décaissements et les risques associés. Il a été proposé de transmettre au Président nouvellement élu une note d'information sur les questions que le Comité jugeait importantes ou préoccupantes pour l'avenir du FIDA. Le président du Comité a accueilli favorablement cette proposition et consulterait la direction sur la meilleure façon de procéder.

**Point 13 de l'ordre du jour – Rapports financiers régulièrement soumis au Conseil d'administration – pour examen**

**a) Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA au premier trimestre 2022 (AC 2022/165/R.8)**

36. La direction a présenté au Comité le rapport sur le portefeuille de placements, qui renfermait des informations arrêtées au 31 mars 2022. Il a été noté que, en raison des tensions très fortes sur les marchés et de la performance historiquement négative de l'indice Global Aggregate Bond Index, le portefeuille du FIDA avait enregistré un rendement négatif d'environ 0,31%. La direction a indiqué aux membres que les paramètres de risque demeuraient en deçà de seuils prudents.
37. Les membres du Comité ont demandé des éclaircissements sur les niveaux de liquidité et les éventuelles conséquences de la hausse des taux d'intérêt.
38. La direction a précisé que les niveaux de liquidité étaient étroitement surveillés et planifiés grâce à des méthodes rigoureuses de programmation des ressources disponibles pour engagement. Il a également été noté que la tendance à la hausse des taux d'intérêt pourrait s'avérer avantageuse pour le portefeuille.
39. Le document a été considéré comme examiné et serait transmis au Conseil d'administration pour information.